

République du Bénin



THE ABS
CAPACITY
DEVELOPMENT
INITIATIVE



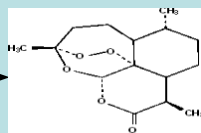
L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'APA

giz

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES



L'application du mécanisme APA peut aider à une transition efficace et profitable



→ Médicaments (CTA), bénéfiques pour les firmes et autres

PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA
SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE
L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES (APA)

**FINANCEMENT : INITIATIVE POUR LE RENFORCEMENT DES
CAPACITES EN MATIERE D'APA/GIZ AVRIL 2014-MARS 2015**

Table des matières

Table des matières	i
Liste des sigles et acronymes	ii
DONNEES SUR LE PROJET	3
RESUME.....	3
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
II. LE PROJET	8
2.1. Actions proposées à l'appui technique et financier de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA	9
2.2. Objectif global	9
2.3. Objectifs spécifiques	9
2.4. Résultats et activités	9
III. BUDGET ET CALENDRIER DES ACTIVITÉS.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1. Tableau synthèse du Budget indicatif 2014-2015	Erreur ! Signet non défini.
3.2. Matrice budgétaire.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3. Chronogramme d'exécution du projet.....	11
IV. PLAN DE DECAISSEMENT IRC-APA/GIZ	14
V. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ONG CeSaReN	14
5.1. Taches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'ONG CeSaReN	14
5.2. Suivi et rapports.....	15
5.3. Contrepartie financière de CeSaReN ONG	Erreur ! Signet non défini.

Liste des sigles et acronymes

APA	: Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources Génétiques
CCCA	: Conditions Convenues d'un Commun Accord.
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique.
CeSaReN	: Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CESP	: Communication-Education-Sensibilisation du Public
CPCC	: Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause.
C/SAF	: Chef Service Administratif et Financier
CT	: Connaissances Traditionnelles.
FCFA	: Franc de la Communauté Française d'Afrique
FS	: Forêt Sacrée
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
IRC-APA	: Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA.
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PCB	: Protocole Communautaire Bioculturel
PFM/FEM	: Projet de Micro Financement du Fonds Mondial pour l'Environnement
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées
PN/APA	: Protocole de Nagoya sur l'APA
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RG	: Ressource Génétique.

DONNEES SUR LE PROJET

Titre du Projet : Appui à la mise en *mise en œuvre* du Protocole de Nagoya sur l'APA. Financement 2014-2015

Pays: Bénin

Durée: 12 mois (Avril 2014-Mars 2015)

Institution promotrice du projet : ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles » CeSaReN-ONG

Coordonnées complètes de l'institution promotrice: 02 BP : 268 Gbégamey Cotonou, Bénin, Tél : 00229 21 00 30 27 / 97 08 49 27 Email : cesarenong@yahoo.fr

Organisme d'exécution : Unité du Projet au sein de CeSaReN-ONG. Compte Bancaire :

Bank Of Africa – Bénin Cotonou N° 001741920004 Code de la Banque : BJ061

Ecobank Cotonou Bénin N° 0040221119557501 Code de la Banque : B0062

Personne de contact et ses coordonnées : BOSSOU Mensah Bienvenu Célestin. Directeur Exécutif de CeSaReN-ONG Tél 00 (229) 95 42 50 47 Email : bmbc1957@gmail.com

RESUME

En vue de consolider les acquis du processus¹ de mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA (PN/APA) au Bénin, les grandes lignes d'actions identifiées nécessiteront un financement couvrant une période minimum de 24 mois afin de leur assurer une mise en œuvre harmonieuse et cohérente. En effet, outre la poursuite des activités entrant dans le cadre strict de la mise en œuvre du Cadre National APA (CN/APA), des mesures pilotes avec les communautés locales vont démarrer à partir de 2014. Au nombre des ces mesures, figure l'élaboration de Protocole Communautaire Bio culturel (PCB) en lien avec l'APA qui est un processus relativement long. Il sera également entrepris des expériences pilotes de développement des chaînes de valeur avec des Ressources Génétiques (RG) dans certaines forêts ciblées selon les mécanismes opérationnels d'APA pour leur gestion durable.

A cette fin, les principaux résultats visés et les principales actions à mettre en œuvre se présentent comme suit :

I. Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et est fonctionnelle

- Recruter/renouveler le contrat du Chef Service Administratif et Financier (C/SAF)
- Assurer le fonctionnement de la Cellule de pilotage

¹ L'initiative soutient le processus de consultation nationale sur l'APA avec l'objectif de sensibiliser et de développer le cadre national APA. A cette fin, un accord de financement avec l'ONG CeSaReN appuie des activités de sensibilisation, de consultation des Parties Prenantes (PP) et des mesures pilotes avec les communautés locales. Une séance d'information pour les parlementaires en association avec le SCDB a contribué à la ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'APA. Les échanges interactifs entre les principales PP ont permis d'amorcer le développement de la stratégie sur l'APA du Bénin, un modèle qui est maintenant reproduit dans d'autres pays africains

II. La stratégie nationale APA est finalisée, validée, adoptée, multipliée et diffusée

- Poursuivre les consultations pour l'intégration des formulations d'orientations stratégiques, la prise en compte des Lignes Directrices de l'Union Africaine (LD/UA) et finalisation de la stratégie
- Assurer la validation nationale de la stratégie
- Imprimer, multiplier et diffuser la stratégie au niveau national et régional.

III. Les Protocoles Communautaires Bioculturels pilotes sont élaborés pour 2 Forêts Sacrées (FS):

- Poursuivre des ateliers d'information des Parties Prenantes (PP) sur les activités et des réunions de concertation avec les acteurs des communautés.
- Former des facilitateurs sur le processus du PCB
- Appuyer les communautés dans le développement, la validation et l'adoption de leurs PCBs I
- Participer à des échanges avec d'autres processus PCB au niveau régional par le biais de l' « Initiative PCB en Afrique »

IV. Les RG et les CTA de deux forêts sacrées sont documentées

- Déterminer avec les Institutions impliquées et les communautés, le modèle de documentation des RG et CTA et la gestion de l'information
- Faire l'inventaire et le répertoire des ressources biogénétiques et des modes d'accès
- Faire l'inventaire et le répertoire des CT liées aux RG et les modes d'accès
- Elaborer la typologie et la cartographie des communautés des FS sélectionnées.

V. Des activités pilotes de valorisation des RG et des CTA sont promues pour la gestion durable de 2 FS. :

- Renforcer les capacités des communautés sur l'APA
- Identifier des RG et CTA ayant des potentiels de valorisation et des utilisateurs potentiels au niveau national et international
- Développer des partenariats communautés-Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé etc et appuyer d'éventuelles négociations sur l'utilisation des RG et CTA.
- Assurer l'élaboration participative de modèle type de documents de négociation et convention d'accord (CPCC, CCCA, Contrat, etc.)

VI. L'expérience béninoise comme cas d'exemple réussi de coopération ONG-Initiative de Renforcement des Capacités APA-Gouvernement) est capitalisée.

Il s'agit, entre autres, d'assurer la visibilité, la documentation et la diffusion des connaissances et des résultats acquis au cours du déroulement du processus et de rendre disponible à d'autres pays en cours de processus de mise en œuvre de l'APA.

- Réaliser un documentaire
- Elaborer et diffuser des fiches techniques sur les réalisations.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les pays Parties à la Convention sur la diversité biologique se sont engagés à poursuivre 3 objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ce 3^{ème} objectif est très important pour les pays en développement qui possèdent une grande richesse en biodiversité mais ne bénéficient pas de manière équitable des avantages tirés de l'exploitation de leurs ressources. Pendant longtemps et de manière gratuite, ces pays ont fourni leur biodiversité et leurs savoirs endogènes sans être associés au partage des avantages issus de l'accès qu'ils ont facilité.

Dans ce cadre, le Protocole de Nagoya sur l'APA a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, Octobre 2010). Il s'agit d'un Protocole contraignant sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Il devrait entrer en vigueur, lorsque 50 pays l'auront ratifié, et prévoit la création d'un mécanisme multilatéral mondial.

Le Bénin a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique le 30 juin 1994 et signé et ratifié le Protocole de Nagoya sur l'APA respectivement le 28 octobre 2011 et le 8 juillet 2013.

Il convient de rappeler que le Bénin, de par sa richesse en diversité biologique et connaissances traditionnelles aussi bien médicinales qu'alimentaires, a toujours été une destination privilégiée des bio prospecteurs.

Afin de réussir la mise en œuvre de ce Protocole au Bénin, un soutien technique et financier est nécessaire pour la définition du programme national détaillé et l'application des mesures appropriées. A cet effet, un « projet d'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA au Bénin » a été élaboré par l'ONG CeSaReN et soumis en 2012, avec le soutien politique du Ministère en charge de l'Environnement, au financement de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA (IRC/APA).

Les appuis techniques et financiers obtenus de l' IRC/APA en 2012 et 2013 ont permis de :

- développer et de réaliser un important programme de Communication, d'Education et de Sensibilisation du Public (CESP) : Il s'agit (i) d'informer largement les parties prenantes sur le Protocole en vue de créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du comité national APA. (ii)
- démarrer la mise en œuvre du Protocole : Il s'agit (i) des actions administratives et d'information des décideurs pour promouvoir la ratification dudit protocole (ii) le démarrage de l'élaboration de la stratégie nationale APA et de son cadre opérationnel.

Ces actions ont été conduites de façon satisfaisante à leur terme en 2013 et l'analyse du processus de planification et de coopération mis en place par le Bénin à travers l'ONG CeSaReN et l'IRC/APA démontre que :

- les acteurs en place sont bien informés des principes de l'APA et du Protocole de Nagoya sur l'APA de telle sorte que chaque membre est devenu le porte parole et l'acteur central devant conduire ce processus complexe de manière satisfaisante,
- la ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA par le Bénin est réalisée dans un délai raisonnable,

- le draft de la stratégie nationale APA et de son cadre opérationnel est élaboré dans une approche participative à travers un processus multi acteur intensif.

II. LE PROJET

La validation de la stratégie nationale APA et son internalisation, le développement d'un cadre juridique approprié (lois, règlements, normes, etc.) et la capitalisation de l'expérience béninoise (comme cas d'exemple réussi de coopération ONG-Initiative de Renforcement des Capacités APA- Gouvernement) sont, entre autres, les activités qui constituent la suite logique du processus de mise en œuvre nationale du Protocole APA.

L'APA étant une thématique nouvelle très complexe pour laquelle nos pays disposent de très peu d'experts juristes, l'élaboration du cadre législatif et des normes ne sera pas conduite de façon théorique à travers une simple consultation à réaliser uniquement par des experts juristes environnementaux. Le processus théorique sera nourri par d'activités pilotes concrètes APA intégrant Communautés locales, détenteurs de connaissances traditionnelles, Ministères sectoriels, Chercheurs, responsables de laboratoire et secteurs privés etc. A cet effet, il sera procédé au renforcement des capacités des parties prenantes et des communautés locales en particulier en vue de l'élaboration de Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) en lien avec les principes du PN/APA et en partenariat avec les Communautés, les chercheurs/utilisateurs, secteur privé etc. afin d'y tirer des éléments concrets de Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC), de Conditions Convenues de Commun Accord (CCCA), et autres éléments pouvant affiner le cadre juridique, etc.

Pour y parvenir, l'ONG CeSaReN travaillera en synergie avec le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées (PIFSAP) où un travail important de mobilisation des communautés à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre de plan simple de gestion durable desdites forêts est réalisé en vue d'améliorer les revenus des populations riveraines. A cet égard, il s'agira en outre, pour l'ONG CeSaReN de :

- renforcer les plans simples de gestion participative de 02 de ces forêts sacrées élaborés par le PIFSAP par des Protocoles Communautaires Bio culturels (PCB) en lien avec les principes du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).
- Renforcer les capacités des communautés riveraines des FS sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques sur des bases concrètes/expériences pilotes (APA).
- Promouvoir la chaîne de valeur sur la base des mécanismes opérationnels et les procédures découlant de l'APA sur certaines ressources génétiques (espèces) des FS. en vue d'augmenter le revenu des populations.

Certaines de ces activités seront mises en œuvre en partenariat avec le PNUD, partenaire technique et financier du PIFSAP. L'ONG CeSaReN a obtenu ce partenariat à travers le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) mis en œuvre par le PNUD dont l'une des conditionnalités est le cofinancement par un PTF autre que le PNUD. L'IRCA a appuyé le microfinancement élaboré à cet effet par un accord de cofinancement qui sera exécuté sur 24 mois conformément au micro projet approuvé par le PNUD. C'est pourquoi, pour une mise en œuvre harmonieuse et cohérente des activités qui s'intègrent les unes dans les autres et se complètent, le présent projet doit couvrir la même période (au moins 2 ans)

2.1. Actions proposées à l'appui technique et financier de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA

Les actions soumises à l'appui technique et financier de l'Initiative vont contribuer au maintien de l'état de veille et l'engagement de toutes les parties prenantes et à progresser dans les champs d'application du Protocole. Elles portent sur :

- La mise en place d'une cellule de pilotage opérationnelle
- La finalisation, la validation, l'adoption, la multiplication et la diffusion de la stratégie nationale APA
- L'élaboration des Protocoles Communautaires Bioculturels pilotes pour 2 forêts sacrées
- La documentation des RG et des CTA au niveau de 2 FS
- La promotion des activités pilotes de valorisation des RG et des CT associées pour la gestion durable de 2 forêts sacrées.

2.2. Objectif global

L'objectif global du présent projet est de permettre au Bénin de disposer des orientations claires pour l'élaboration de son Régime National d'Accès et de Partage des Avantages (APA) qui prend en compte, entre autres, la protection des Connaissances, Innovation et Pratiques Traditionnelles des communautés locales conformément aux réalités locales et aux dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya sur l'APA.

2.3. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le projet permettra de :

- Mettre en place une cellule de pilotage opérationnelle du Projet
- Finaliser, valider, adopter, multiplier et diffuser la stratégie nationale de mise en œuvre du Protocole APA
- Appuyer l'élaboration de PCB pilotes pour 2 FS et échanger les expériences au niveau régional.
- Documenter les RG et CTA de 2 FS
- Promouvoir des activités pilotes de valorisation des RG et des CT associées pour la gestion durable de 2 FS.

2.4. Résultats et activités

Résultat 1 : Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et est opérationnelle

Il s'agira principalement de mettre le personnel en place et d'assurer son fonctionnement.

Activité 1.1 : Recruter/renouveler le contrat du Chef Service Administratif et Financier (C/SAF),

Activité 1.2 : Assurer le fonctionnement de la cellule de pilotage

Résultat 2 : La stratégie nationale APA est finalisée, validée, adoptée, multipliée et diffusée

Activité 2.1 : Poursuivre les consultations pour l'intégration des formulations d'orientations stratégiques, les LD de l'UA et finalisation de la stratégie

Activité 2.2 : Assurer la validation nationale de la stratégie

Activité 2.3 : Imprimer, multiplier et diffuser la stratégie au niveau national et régional

III. Les Protocoles Communautaires Bioculturels pilotes sont élaborés pour 2 Forêts Sacrées (FS):

Activité 3.1 : Poursuivre l'organisation des ateliers d'information des Parties Prenantes (PP) sur les activités et des réunions de concertation avec les acteurs des communautés.

Activité 3.2 : Former des facilitateurs sur le processus du PCB

Activité 3.3 : Appuyer les communautés dans le développement de leurs PCBs I

Activité 3.5 : Participer à des échanges avec d'autres processus PCB au niveau régional par le biais de l' « Initiative PCB en Afrique »

IV. Les RG et les CTA de deux forêts sacrées sont documentées

Activité 4.1 : Déterminer avec les Institutions impliquées et les communautés, le modèle de documentation des RG et CTA et la gestion de l'information

Activité 4.2 : Faire l'inventaire et le répertoire des ressources biogénétiques et des modes d'accès

Activité 4.3 : Faire l'inventaire et le répertoire des CT liées aux RG et les modes d'accès

Activité 4.4 : Elaborer la typologie et la cartographie des communautés des FS sélectionnées.

V. Des activités pilotes de valorisation des RG et des CTA sont promues pour la gestion durable de 2 FS. :

Activité 5.1 : Renforcer les capacités des communautés sur l'APA

Activité 5.2 : Identifier des RG et CTA ayant des potentiels de valorisation et des utilisateurs potentiels au niveau national et international

Activité 5.3 : Développer des partenariats communautés-Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé etc et appuyer d'éventuelles négociations sur l'utilisation des RG et CTA.

Activité 5.4 : Assurer l'élaboration participative de modèle type de documents de négociation et convention d'accord (CPCC, CCCA, Contrat, etc.)

III. Chronogramme d'exécution du projet

RESULTATS / ACTIVITES	DUREE DE L'ACTIVITE EN MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
RESULTAT 1 : UNE CELLULE DE PILOTAGE DU PROJET EST MISE EN PLACE ET OPERATIONNELLE												
Mettre en place le personnel	■											
Mettre en place les moyens de fonctionnement	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
RESULTAT 2 : LA STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE APA EST FINALISEE, VALIDEE, ADOPTEE, MULTIPLIEE ET DIFFUSEE												
Poursuivre les consultations pour l'intégration des formulations d'orientations stratégiques, les LD de l'UA et finalisation de la stratégie.		■										
Assurer la validation nationale de la stratégie		■										
Imprimer, multiplier et diffuser la stratégie au niveau national et régional		■	■	■	■							
RESULTAT 3 : DES PCB PILOTES SONT ELABORES POUR 2 FORETS SACREES												
Poursuivre l'organisation des ateliers d'information des Parties Prenantes (PP) sur les activités et des réunions de concertation avec les acteurs des communautés	■											
Former des facilitateurs sur le processus du PCB	■	■										
Appuyer les communautés dans le développement, la validation		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

RESULTATS / ACTIVITES	DUREE DE L'ACTIVITE EN MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
et l'adoption de leurs PCBs												
Imprimer, multiplier et diffuser les PCB												
Participer à des échanges avec d'autres processus PCB au niveau régional par le biais de l'"Initiative PBCs en Afrique"												
RESULTAT 4 : LES RG ET LES CTA DE 2 FS SONT DOCUMENTEES												
Déterminer avec les Institutions impliquées, et les communautés, le modèle de documentation des RG et CTA et la gestion de l'information.												
Faire l'inventaire et le répertoire des ressources bio génétiques et des modes d'accès												
Faire l'inventaire et le répertoire des CT liées aux RG et des modes d'accès												
Elaborer la typologie et la cartographie des communautés des FS sélectionnées												
RESULTAT 5 : LES ACTIVITES PILOTES DE VALORISATION DES RESSOURCES GENETIQUES ET DES CT ASSOCIEES SONT PROMUES POUR LA GESTION DURABLE DE 2 FORETS SACREES												
Renforcer les capacités des communautés sur l'APA												

RESULTATS / ACTIVITES	DUREE DE L'ACTIVITE EN MOIS												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Identifier des RG et CTA ayant des potentiels de valorisation et des utilisateurs potentiels au niveau national et international													
Développer des partenariats communautés- Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé etc et appuyer d'éventuelles négociations sur l'utilisation des RG et CTA.													
Assurer l'élaboration participative de modèle type de document de négociation et de convention d'accord (CPCC, CCCA, Contrat, etc.)													

IV. PLAN DE DECAISSEMENT IRC-APA/GIZ

Le plan de décaissement sera fixé selon les modalités de la GIZ.

V. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ONG CeSaReN

L'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) est l'Agence d'exécution du projet Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet, d'un Assistant et d'une secrétaire comptable. Cette cellule veillera également à l'exécution des différentes tâches qui seront menées par des sous traitants.

5.1. Taches et responsabilités des principaux experts mobilises par l'ONG CeSaReN

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
Coordonnateur du projet	<ul style="list-style-type: none">• Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ;• Responsable de l'Agence d'Exécution ;• Assure l'administration du projet ;• Assure l'interface avec la GIZ par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ;• Assure l'interface avec les structures collaboratrices ;• Rend compte à la DGFRN de l'évolution des activités du projet,• Ordonne les décaissements
Assistant de projet Responsable de la Communication	<ul style="list-style-type: none">• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet,• Elabore le plan détaillé du projet ;• Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet• Elabore les TDR et suit la passation des marchés• Suit la réalisation des études,• Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes,• Rédige le rapport technique final du projet avec en appendice les propositions et les recommandations

Secrétaire administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Elabore le plan de trésorerie du projet.
---------------------------------------	---

5.2.Suivi et rapports

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour la GIZ et la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles.

Deux rapports techniques seront rédigés notamment:

- Un rapport à mi parcours sera produit selon les procédures de la GIZ (s'il y a lieu)
- Un rapport d'achèvement du projet suivant les directives de la GIZ (s'il y a lieu) et accompagné des conclusions et les recommandations.